PAR JEAN HUVELIN

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

LA COMMISSION EUROPÉENNE PRÉSENTE UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR LA CONSTRUCTION

Le 15 mars 2023, l'Institution européenne a dévoilé aux professionnels la dernière version du « parcours de transition » pour l'écosystème européen de la construction. Ce document, élaboré dans le cadre de la stratégie industrielle de l'Union européenne, et en étroite association avec les parties prenantes, propose des actions à mettre en œuvre pour transformer le secteur dans la double transition écologique et numérique tout en renforçant sa compétitivité et sa résilience pour les décennies à venir.

À l'initiative du Commissaire en charge du marché intérieur, Thierry Breton, la Commission avait adopté en 2020 – puis révisé en 2021 à l'aune de la pandémie de la COVID-19 – une première stratégie posant les bases d'une politique industrielle à l'échelle de l'Union européenne (UE). Outre le fait qu'elle préfigurait le volet industriel du Pacte vert dévoilé en ce début d'année (1), la stratégie identifiait 14 chaînes de valeur (ou « écosystèmes ») pour lesquelles il convenait d'élaborer des « parcours de transition » spécifiques afin de définir les actions destinées à accompagner la double transition dans le cadre d'un processus de « cocréation » avec les parties prenantes.

La construction : un écosystème au cœur de la stratégie industrielle

Parmi les écosystèmes identifiés, celui de l'environnement bâti figure en bonne place. En effet, en termes économiques, celui-ci représente 1,158 milliard d'euros de valeur ajoutée créée chaque année et surtout quelque 24,9 millions d'emplois dans 5,3 millions d'entreprises ; seul l'écosystème du commerce de détail est plus important.

Jean Huvelin, directeur Cobaty International – ASBL Bruxelles

(1) Lire la chronique « Réduire les dépendances : l'Union européenne accélère sur la politique industrielle "verte" », publiée dans le n° 198 de Qualité Construction *(mai-juin 2023, pages 73 et 74).*

En termes écologiques, le secteur de la construction est celui qui produit le plus de déchets, avec 37,5 % du total du poids des déchets générés dans l'UE27 (l'Union des 27 États membres). Leur taux de valorisation, qui varie considérablement d'un État à un autre, s'établit à 89 % et consiste principalement en du remblayage. À elle seule, la rénovation des bâtiments, qui représente 40 % de la consommation énergétique de l'UE, devrait nécessiter l'extraction de 918 millions de tonnes de matières premières supplémentaires d'ici 2050.
Dès décembre 2021, la Commission avait présenté une version de travail du futur parcours, en vue de recueillir l'avis des 800 membres du Forum européen de haut niveau sur la construction (HLCF) les mois suivants. Après l'analyse des contributions par l'Institution, la version « finale » du document, qui a néanmoins vocation à évoluer au fil des ans, a finalement été publiée en mars 2023.

Que contient ce « parcours de transition » ?

S'il ne s'agit pas ici d'énumérer l'ensemble des nombreuses initiatives et propositions d'actions (84 au total) listées dans le document, il convient néanmoins d'en détailler la structure. Ainsi, elle distingue six ▷▷▷

thématiques qui sont les principaux «*building blocks*» du secteur. Pour chacun de ces blocs, la stratégie en récapitule les enjeux structurants, les défis, les opportunités et les replace dans le cadre des initiatives européennes, voire nationales, en cours. Ensuite, elle recommande une série d'actions à mettre en œuvre en identifiant pour chacune d'entre elles : les parties prenantes chargées de les entreprendre (UE, États membres, autorités locales ou entreprises) ainsi que la temporalité approximative dans laquelle il convient de les réaliser (court, moyen ou long termes).

En premier lieu, le bloc «compétitivité» concerne autant les performances du secteur à l'international que celles relatives aux autres écosystèmes. Tout d'abord, la Commission souligne ce qui constitue les défis spécifiques du secteur : impact environnemental important, faible productivité, fragmentation des acteurs économiques avec 99,9 % de PME, adoption réduite des nouvelles technologies et enfin déficit d'image. Ensuite, une série d'actions est proposée, dont une part importante est destinée à garantir la sécurité d'approvisionnement en matières premières. Si certaines des recommandations de la Commission sont concrètes, comme le fait de prévoir l'indexation systématique des prix des matériaux dans les marchés publics ou la promotion à l'international des normes harmonisées développées dans le cadre du Règlement sur les Produits de Construction, d'autres restent très vagues. Exemple : le fait pour les entreprises de «*diversifier les fournisseurs, les matériaux et les produits*», sans plus de détails.

Le deuxième bloc porte sur les compétences. Il s'agit ici de répondre au défi du manque de talents (et en particulier de femmes) d'une part, qui découle du vieillissement de la population et du faible attrait qu'exerce le secteur auprès des plus jeunes, et d'améliorer les compétences des travailleurs, d'autre part. Les initiatives proposées, qui reposent sur la coordination et les partenariats, renvoient à des instruments européens et des initiatives bien identifiés (Build Up, Pacte pour les compétences, Académie du nouveau Bauhaus…).

La troisième thématique a trait à l'élaboration d'un cadre, principalement réglementaire, favorable au secteur : il est de loin le bloc le plus développé et complet de la stratégie. Sur ce point, la question de la résilience au changement climatique apparaît comme centrale et les nombreuses actions proposées, parfois très précises, se concentrent sur trois enjeux :

- transition écologique (prioriser la rénovation à la démolition des bâtiments, élaboration de normes pour les matières secondaires, développement des chantiers zéro émissions…) ;
- transformation numérique (numérisation des permis de construire, importance des normes…) ;
- et enfin renforcement du marché unique (liberté d'établissement, libre prestation de services, retards de paiement, assurances…).

Le quatrième volet concerne la recherche et l'innovation. Il souligne la principale difficulté à l'adoption de cette dernière : la fragmentation de l'écosystème. Parmi les recommandations, l'une d'entre elles insiste sur l'importance d'un système de normalisation rapide et performant pour suivre au plus près les évolutions réglementaires et l'innovation.

“La Commission souligne ce qui constitue les défis spécifiques du secteur : impact environnemental important, faible productivité, fragmentation des acteurs économiques avec 99,9 % de PME, adoption réduite des nouvelles technologies et enfin déficit d'image”

(2) Transition pathway for Construction *(mars 2023). À télécharger sur le site* https://commission.europa.eu/index_en.

Le cinquième bloc traite de la question des financements et se contente principalement de rappeler les programmes européens de financement public dont peuvent bénéficier les acteurs du secteur, tout en attirant l'attention sur un point : mettre à jour régulièrement les critères de la taxonomie des activités durables pour renforcer l'investissement privé.

En sixième et dernier lieu, les aspects sociaux et les questions de santé sont développés en insistant particulièrement sur la pauvreté énergétique et l'importance de disposer de logements abordables. Les problématiques de l'amiante, de la qualité de l'air et de la sécurité incendie sont également traités, en soulignant notamment l'importance de la nouvelle proposition législative sur la détection et l'enregistrement de l'amiante dans les bâtiments.

Une vision holistique salutaire et nécessaire malgré ses limites

Au regard de sa propension à l'exhaustivité, le «Parcours de transition» semble être le digne successeur de la stratégie dite «Construction 2020», élaborée par la Commission en 2012. En effet, il régnait depuis quelques années une certaine confusion – voire une frustration – du côté des professionnels : à la suite de la publication de la Vague de rénovations en octobre 2020 focalisée sur les aspects énergétiques des bâtiments, la Commission avait finalement renoncé à présenter un projet de stratégie plus large sur l'environnement bâti annoncé dans le cadre du Plan d'actions pour l'économie circulaire, jetant alors le trouble sur ce qui allait être le nouveau document de référence européen pour le secteur.

À cet égard, il convient de souligner l'importance prise par certains aspects peu traités auparavant, qui reviennent ici régulièrement. Ainsi, les problématiques liées au social et à la santé sont davantage traitées. Les questions de la sécurité d'approvisionnement et des dépendances stratégiques, quasi inexistantes auparavant, semblent s'être imposées depuis trois ans. Il en va de même pour la normalisation européenne, dont l'importance pour la transition écologique et numérique – comme pour la compétitivité internationale – est reconnue à plusieurs reprises.

Si cette stratégie souffre parfois de quelques défauts – absence de nouvelles annonces, d'objectifs chiffrés ou de cadre de suivi, actions parfois décrites en des termes très généraux, portée pratique parfois discutable –, cela s'explique largement par sa nature non contraignante et par le fait que la réglementation de la construction reste la chasse gardée des États membres. En effet, pour matérialiser cet horizon, la Commission compte sur les engagements des États membres et des entreprises afin qu'ils déclinent concrètement leurs plans pour s'aligner sur cette vision.

Ainsi, la publication d'une telle synthèse (2) comble sans conteste l'absence, jusqu'ici, d'une publication européenne à jour reprenant l'ensemble des enjeux quant à l'avenir du secteur de la construction au niveau de l'UE. Il convient maintenant aux parties prenantes de s'en saisir pour en assurer la mise en œuvre. ■

Jean Huvelin
Directeur Cobaty International – ASBL Bruxelles